

**QU'EST-CE QU'ÊTRE ACCOMPAGNATEUR EN VAE ?**

« L'accompagnement est une aide méthodologique au candidat VAE, pour constituer son dossier auprès du certificateur, pour préparer l'entretien avec le jury. C'est une mesure facultative qui offre au candidat des chances supplémentaires d'aller jusqu'au bout de sa démarche ».

L'accompagnement en VAE est une prestation de service qui peut être financée par le candidat, l'entreprise, les OPCO, les Conseils Régionaux, Pole Emploi...

Le cœur de l'activité de l'accompagnateur est centré sur l'accompagnement à la rédaction du dossier de validation d'un candidat dans un cadre contractuel de prestation de service. L'accompagnateur peut être amené à réaliser d'autres types d'accompagnement portant sur les étapes en amont de la recevabilité (accueil, orientation) ou en aval de la décision du jury.

**QUEL PROFIL POUR L'ACCOMPAGNATEUR ?**

Il n'y a pas de profil type d'emploi pour être accompagnateur en VAE cependant l'accompagnateur doit être un expert de l'accompagnement c'est à dire qu'il doit être en mesure de maîtriser des techniques d'accompagnement spécifiques.

Si le profil le plus courant est celui de l'accompagnateur « méthodologique » à la rédaction du dossier pour tout type de certification (titre ou diplôme), il existe selon les certificateurs d'autres profils d'accompagnateurs (accompagnateurs « pédagogiques ») travaillant souvent En complément : expert du diplôme, expert professionnel (en entreprise).

Les accompagnateurs sont aujourd'hui davantage experts méthodologiques qu'expert du diplôme pour lequel ils accompagnent un candidat. Ils peuvent accompagner des candidats à des certifications qu'ils « découvrent » pour la première fois. Il est alors nécessaire de connaître et de bien s'approprier le référentiel professionnel du diplôme visé par le candidat pour pouvoir l'accompagner.

**QUELLES COMPETENCES SPECIFIQUES POUR ACCOMPAGNER UN CANDIDAT A LA VAE ?*****Connaître le dispositif de la VAE et la procédure mise en place***

Il est nécessaire de connaître les textes réglementaires, les notes de service, le dossier de validation (le guide du dossier s'il existe, la logique et la structuration du dossier) pour chacun des titres et diplômes.

***Connaître le dispositif de certification, les outils de la certification***

La lecture du ou des référentiels de diplôme en particulier du référentiel professionnel (ou d'activité) ou à défaut de la fiche RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) est essentielle. Ce travail est à faire en amont du premier rendez-vous avec le candidat.

L'appropriation d'un référentiel suppose une connaissance solide non seulement du contenu de la certification mais aussi des activités qui s'y réfèrent et de la manière de les conduire définissant ainsi le niveau spécifique du diplôme.

Pour travailler, l'accompagnateur doit être capable d'identifier les ressources lui permettant d'aller chercher des éléments d'information sur les métiers. Pour cela, il doit être curieux et doit pouvoir s'appuyer sur un réseau professionnel.

L'accompagnateur n'est pas là pour répondre à toutes les questions des candidats (il a le droit de ne pas tout savoir). En revanche, il est de sa responsabilité de donner au candidat des éléments lui permettant de poursuivre son chemin (sur la VAE, sur son parcours, son orientation...). D'où l'importance de se doter d'un réseau.

### ***Conduire des entretiens d'exploration de l'expérience***

Les entretiens avec le candidat sont les modalités de base du travail de l'accompagnateur. Maîtriser les techniques et les outils de la conduite d'entretien est fondamental pour aider le candidat à exprimer ses expériences oralement et à traduire cette formalisation à l'écrit. L'accompagnateur se donne des objectifs pour chacun des entretiens. Il utilise dans un premier temps l'entretien exploratoire afin d'avoir une vue d'ensemble sur le parcours, la trajectoire de la personne et ses expériences. Ensuite, les entretiens d'explicitation permettent au candidat de décrire et d'analyser finement ses activités qui donneront la manifestation de compétences spécifiques.

### ***Prendre en compte le contexte de la demande du candidat ou des candidats***

La démarche VAE est un droit individuel et ce même si la demande émane de salariés d'une même entreprise. Cela veut dire que l'accompagnateur doit répondre à la demande du candidat en prenant en compte les contraintes de l'environnement de cette demande (exigences des financeurs, demande des entreprises ou du groupe professionnel, évolution du cadre réglementaire de travail...).

Par ailleurs, le profil et les trajectoires des candidats sont divers. Derrière chaque demande d'accompagnement se dissimule une ou plusieurs difficultés des candidats pour construire leur dossier de validation et/ou pour aller « jusqu'au bout » de leur parcours.

L'accompagnateur accueille et travaille avec tous les candidats pouvant avoir ou non des handicaps de nature différente et/ou des difficultés personnelles, sociales et professionnelles prégnantes.

**L'accompagnateur tient compte de toutes ces contraintes (temps, distance, famille, santé...) pour envisager et construire des modalités d'accompagnement spécifiques et adaptées à la demande des candidats.**

### **POSTURE DE L'ACCOMPAGNATEUR FACE AU CANDIDAT**

Comme le définit Isabelle Cherqui-Houot

*« L'accompagnateur est dans une relation d'aide, il est :- un guide pour le candidat qui connaît les cheminements possibles de la démarche de validation, fournit des indices et des repères, indique les obstacles possibles, les échéances, les attentes pour le diplôme visé, - un tiers bienveillant : il écoute, aide à formuler, il ne juge pas, il instaure un dialogue formatif avec le candidat afin de lui permettre d'instruire au mieux son dossier.*

*Il n'est pas :- un évaluateur (seul le jury évalue). Son rôle est pédagogique : créer et aménager les conditions qui vont permettre au candidat d'élaborer et de présenter un dossier devant un jury,*

*- un instructeur. Il est là pour conseiller, guider le candidat dans ses propres démarches,*

*- un traducteur. C'est le candidat et lui seul qui rédige son dossier. L'accompagnateur l'aide à formaliser l'expérience vécue.*

*La posture de l'accompagnateur est différente de celle du formateur, de l'enseignant, du jury VAE, du thérapeute ».*

Dans sa relation d'aide, l'accompagnateur adopte des postures spécifiques en fonction des candidats, des étapes et du contexte de l'accompagnement. Trouver la bonne distance est ce qui caractérise le travail de posture de l'accompagnateur.

Etre accompagnateur en VAE suppose de prendre conscience de ses actes et de prendre toutes ses responsabilités, c'est-à-dire identifier ses liens relationnels avec le candidat, identifier ses ressources, avoir confiance en soi.

C'est croire qu'on est capable d'accompagner un candidat à partir du moment où l'on a identifié et mesuré tous les enjeux de l'accompagnement VAE (mesurer les enjeux pour soi, pour le candidat et son environnement, pour la structure, pour l'entreprise...).

## **POSTURE DE L'ACCOMPAGNATEUR DANS LE PROCESSUS DE CERTIFICATION PAR LA VOIE DE LA VAE**

L'accompagnateur reste neutre et extérieur au processus de certification vis à vis

- du fonctionnement et du travail du jury,
- de l'institution certificative et en particulier par rapport à la recevabilité du candidat,
- des dispositifs de formation et de certification : il fait son travail d'accompagnement en ayant comme objectif l'intérêt du candidat, indépendamment des enjeux de la structure dans laquelle il travaille.

## **LE SUIVI PEDAGOGIQUE DES CANDIDATS**

Pour l'aider dans son travail, l'accompagnateur a à sa disposition tous les outils mis en place dans sa région (site dédié à la VAE, charte régionale d'accompagnement...) et par les certificateurs des diplômes demandés (site VAE, référentiels des certifications ...).

Il convient également que l'accompagnateur ait connaissance du travail du jury, ses attentes, les procédures d'organisation pour chaque certification demandée par un candidat qu'il accompagne (*Annexe 4 Présentation synthétique du travail du jury VAE*) :

### **L'accompagnateur conduit les entretiens et garde des traces de son travail à travers des comptes rendus d'entretien.**

Pour chaque candidat il possède un dossier pédagogique dans lequel il regroupe

- des éléments en lien avec le diplôme préparé
  - ° référentiel de la certification demandée
  - ° dossier de validation et guide d'accompagnement (s'il existe...)
- des éléments du parcours du candidat
  - ° CV
  - ° - le planning prévisionnel d'accompagnement
  - ° - les comptes rendus des entretiens° traces du travail effectué avec le candidat (fiches de suivi : objectifs, travail réalisé, durée de l'entretien, lieu de l'entretien, modalité...)
  - ° émargement de l'accompagnateur et du candidat.

Pour assurer un suivi pédagogique de l'accompagnement, il est important d'identifier les contraintes temporelles :

## Les étapes du travail de l'accompagnateur en VAE

1. Accueil et contractualisation
2. Exploration du parcours, des expériences du candidat
3. Elaboration du dossier de validation
4. Préparation à l'entretien devant le jury
5. Entretien post-jury

### Accueil Et Contractualisation

Il s'agit lors de ces premiers moments de l'accompagnement de mettre en place un cadre relationnel prenant en compte l'aspect fonctionnel de la procédure de VAE mais aussi la difficulté de la démarche qu'engage le candidat.

L'accompagnateur doit veiller également à « *ne pas comprendre trop tôt, ne rien considérer comme évident pour lui comme pour le candidat et laisser ouvert le champ des réponses possibles* ».

Aussi, dès la première rencontre avec un candidat, l'accompagnateur va

- faire le point avec le candidat sur son projet de validation d'une certification,
- présenter la procédure de validation, le dossier de validation et le référentiel professionnel de la certification visée par le candidat,
- définir des modalités d'accompagnement,
- contractualiser la démarche d'accompagnement avec le candidat.

Même si plusieurs de ces points ont été vus avant cette rencontre avec d'autres acteurs (Conseillers VAE...), l'accompagnateur se doit de vérifier que l'ensemble de ces éléments a été clairement explicité et intégré par le candidat.

### Exploration du parcours, des expériences du candidat

Les points suivants seront abordés :

- ses attentes (choix du diplôme, projet, motivation...),
- la faisabilité de sa démarche de VAE,
- sa compréhension de la démarche de VAE et sa connaissance des différentes étapes de l'accompagnement, leur contenu et déroulement, les résultats attendus... (*Annexe 3 : Visualisation d'un parcours de la VAE :*
  - la clarification des enjeux et de la procédure de validation (critères pris en compte par le jury) et les attentes du jury (fournir une présentation réfléchie de son expérience en adéquation avec la certification visée, portée dans un dossier et étayée par des preuves argumentées),
  - les conditions matérielles et pratiques de l'accompagnement (planification du travail : nombre et durée des rencontres individuelles et/ou collectives, dates de jury, nombre d'exemplaires de dossiers à fournir, délais à respecter pour l'envoi des dossiers...).

Echanges entre candidat et accompagnateur

Les premiers questionnements

- *Le candidat a-t-il toutes les informations nécessaires lui permettant d'avoir une vue claire et objective du dispositif VAE ?*

\* ce qu'est la VAE

\* les enjeux de l'obtention du diplôme ou non (ou la validation partielle) par rapport à soi, à son environnement social, professionnel (entreprise...) et personnel (enfants, famille, conjoint...)

\* quels sont les acteurs, leurs rôles et comment tout ceci s'articule (recevabilité, accompagnement, jury, financement ...)

\* les conséquences d'une démarche VAE (investissement personnel et financier, les risques...).

- *La VAE est-elle la « meilleure » option par rapport au projet du candidat ?*

- *La certification est-elle pertinente pour le candidat, pour son projet ?*

- *La recevabilité (qui ne doit pas être remise en cause) est-elle en phase avec le parcours et les expériences du candidat ainsi qu'avec le sens qu'il souhaite lui donner ?*

- *Le candidat est-il prêt à s'engager dans la démarche VAE ? si oui à quelles conditions ? (avantages, contraintes, opportunités, risques).*

- *Le candidat s'est-il projeté dans le temps de l'accompagnement VAE (de la recevabilité, au passage devant le jury, à l'après jury, à l'après VAE ?)*

## **PRESENTER LA PROCEDURE DE VALIDATION, LE DOSSIER DE VALIDATION ET LE REFERENTIEL PROFESSIONNEL DE LA CERTIFICATION VISEE PAR LE CANDIDAT**

L'accompagnateur fait une lecture commentée du dossier de validation en présentant les différentes parties avec leurs objectifs et attendus. Il présente également le guide d'utilisation du dossier et s'il y a lieu les différentes versions du dossier (papier, numérique). Il précise la nature des preuves à fournir.

A cette lecture, le candidat découvre l'ampleur du travail demandé par l'élaboration du dossier. Le rôle de l'accompagnateur est de l'aider à bien comprendre la structure et les attendus du dossier tout en le rassurant quant à la faisabilité du travail.

C'est l'occasion de lui préciser qu'il n'est pas seul face à l'ampleur de la tâche et de lui rappeler la progressivité du travail et le rôle de l'accompagnement.

A la demande du candidat, il peut être utile de lui montrer un dossier de validation abouti ayant la même structuration. C'est une manière aussi de mettre le candidat face à une réalité.

L'accompagnateur présente également le référentiel professionnel (ou d'activités) de la certification visée par le candidat. Il aide le candidat à se l'approprier sachant que ce référentiel servira de cadre pour le choix des activités significatives qui seront retenues dans le dossier de validation. C'est également l'outil de base du travail du jury.

Il profite de cette présentation pour commencer à faire le lien avec les activités professionnelles, personnelles, sociales que le candidat a exercées ou exerce mais aussi les formations qu'il a suivies.

L'accompagnateur lui demande d'exposer brièvement son parcours et ses trajectoires.

Dossier de validation et référentiel professionnel (ou d'activités) sont les deux outils majeurs que le candidat maniera durant les phases d'accompagnement.

C'est le début d'une réflexion que le candidat poursuivra seul pour préparer la phase suivante d'exploration de son parcours et de ses expériences et qui aboutira au choix des activités retenues pour le dossier de validation.

## **DEFINIR DES MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT**

L'accompagnement peut se dérouler selon différentes modalités à définir au préalable avec le candidat en fonction des contraintes des uns et des autres (exigences du financeur, contraintes du candidat, de l'accompagnateur, Une fois définies, ces modalités d'accompagnement doivent être contractualisées.

La prestation d'accompagnement peut se réaliser en présentiel ou à distance (par téléphone, en visio) et par échanges de mails. L'accompagnement peut être individuel, collectif (plusieurs candidats pour une même certification) ou mixte (des temps individuels et des temps collectifs), intégrer ou non des temps de formation...